



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Agent(e) de dépollution des sols option risque chimique

Niveau V

Site : <http://www.emploi.gouv.fr>

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du Titre Professionnel	5
Contexte de l'examen du Titre Professionnel	5
Tableau des activités	5
Vue synoptique de l'emploi-type	6
Fiche emploi type	7
Fiche activité type	9
Fiche compétence professionnelle	13
Fiche des compétences transversales de l'emploi type	34
Glossaire du REAC	35

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	3/38

Introduction

Présentation de l'évolution du Titre Professionnel

Le rapport du 14 avril 2009 de Labarthe et Achari, contrôleurs des armées, sur les capacités de dépollution pyrotechnique des entreprises Françaises préconise de mettre en place :

- un système de certification des entreprises (qualité des prestations),
- une filière de formation,
- des diplômes délivrés au nom de l'Etat certifiant la filière de formation.

L'objectif de l'organisation d'une filière de formation ainsi que la création de certifications professionnelles est de garantir les qualifications du secteur privé de la dépollution pyrotechnique afin notamment d'éviter un départ massif des compétences du secteur public (défense, intérieur) vers le secteur privé.

C'est dans ce cadre, qu'il a été décidé en réunion interministérielle du 7 octobre 2010 de lancer les travaux d'élaboration de trois titres professionnels. L'agent de dépollution de sols option risque pyrotechnique constitue le niveau V (correspondant au niveau d'aide opérateur en dépollution pyrotechnique défini par la réglementation). De façon prospective une extension du contour de l'emploi de niveau V aux métiers de la dépollution chimique des sols a été conduit en parallèle avec le domaine de la pyrotechnie.

Contexte de l'examen du Titre Professionnel

La construction du titre professionnel s'est appuyée sur les résultats d'analyses du travail effectuées dans les principales entreprises des secteurs de la dépollution pyrotechnique et de la dépollution chimique des sols. Les avis des professionnels des entreprises privées et des branches concernées, des services de l'armée et de la sécurité civile ont été recueillis lors des groupes de travail qui ont jalonné l'année 2010.

La coloration nettement travaux publics de cet emploi lié à la maîtrise de la conduite de la pelle hydraulique et le caractère polyvalent de certaines entreprises de dépollution (pyrotechnique et chimique) ont conduits les acteurs en charge de l'élaboration du titre, à la création d'un titre d'agent de dépollution de sols avec deux options : une option dépollution pyrotechnique et une option dépollution chimique. La recherche d'extension du périmètre d'employabilité des agents a également été prédominante, La première activité type (conduite de pelle hydraulique) est commune aux deux options et est également équivalente avec la première activité du titre professionnel de Conducteur de Pelle Hydraulique et de Chargeuse Pelleteuse (CPHCP). Ces passerelles facilitent la spécialisation d'un conducteur d'engin vers les métiers de la dépollution pyrotechnique ou chimique des sols.

Quelles que soient ses tâches, l'agent évolue en milieu contraint, il respecte strictement les consignes de travail, applique rigoureusement les consignes de sécurité sous l'autorité du responsable de chantier Le décret n° 2005-1325 et ses deux arrêtés d'application du 23 janvier 2006 et du 29 juin 2010 définissent le cadre réglementaire en matière de protection des travailleurs soumis au risque pyrotechnique. Ils permettent de conduire des opérations, au sein des entreprises du secteur privé sur les emprises du ministère de la défense pollués par fait de guerre ou d'exercices afin de les destiner à de nouvelles utilisations (réemploi au sein du ministère ou aliénation).

Afin de permettre au titulaire du titre ADS option risque pyrotechnique d'être habilité en toute confiance par son employeur en tant qu'aide opérateur, les compétences de l'emploi type incluent à minima l'ensemble des connaissances exigées par l'arrêté du 23 janvier 2006 pour ce niveau d'habilitation.

Tableau des activités

Ancien TP	Nouveau TP Agent(e) de dépollution des sols option risque chimique
------------------	---

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	5/38

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Exécuter des terrassements de sol à l'aide d'une pelle hydraulique	1	Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier de Travaux Publics.
		2	Implanter ou contrôler les travaux réalisés avec le matériel de mesure ou de topographie.
		3	Effectuer en sécurité les opérations de prise et de fin de poste sur une pelle hydraulique et assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.
		4	Réaliser en sécurité une fouille en tranchée à la pelle hydraulique.
		5	Creuser en sécurité un fossé à la pelle hydraulique avec un godet trapézoïdal et un godet de curage.
		6	Terrasser en sécurité un ouvrage à la pelle hydraulique et charger les matériaux dans des engins de transport.
		7	Régler en sécurité une surface à la pelle hydraulique avec un godet de curage.
		8	Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique les manipulations d'éléments encombrants.
		9	Charger et décharger en sécurité une pelle hydraulique sur un porte engin.
2	Intervenir sur un chantier de dépollution chimique des sols	10	Appliquer les consignes associées à une intervention sur un chantier de dépollution chimique des sols.
		11	Exécuter des travaux spécifiques à la pelle hydraulique, lors d'opérations de dépollution chimique de sols, hors site et sur site.
		12	Exécuter une opération d'isolement de terre polluée par recouvrement à l'aide d'une géomembrane.
		13	Sur un chantier de dépollution chimique, poser au sol et raccorder des éléments de canalisation.
		14	Identifier et utiliser les moyens de communication adaptés aux interlocuteurs et aux exigences de l'emploi.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	6/38

FICHE EMPLOI TYPE

Agent(e) de dépollution des sols option risque chimique

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice (rubrique RNCP)

L'agent de dépollution des sols option risque chimique est un conducteur de pelle hydraulique confirmé qui a développé des compétences techniques spécifiques lui permettant d'intervenir sur des sols contaminés par des polluants chimiques résultant principalement d'exploitations industrielles défailantes. Il exerce son l'emploi soit dans des entreprises de dépollution de sols ou dans des entreprises de travaux publics (terrassement, démolition,...) sous-traitantes des précédentes.

Sauf exception, l'emploi s'exerce en extérieur, sur des terrains industriel ou autres, désaffectés ou en activités, voire sur des sites ayant subits une pollution chimique accidentelle. Parfois, l'agent intervient après des opérations de démolition d'éléments de structures bâties.

L'agent de dépollution se déplace selon la localisation des chantiers, ne rentrant chez lui que chaque semaine, quinzaine ou plus selon l'éloignement. Ses horaires peuvent être variables (y compris samedi et dimanche ou la nuit) en fonction de l'avancement du chantier, des saisons ou des conditions climatiques.

Il conduit seul son engin mais son travail s'organise au sein d'une équipe, pouvant être composée d'autres conducteurs d'engins et d'hommes à pied, travaillant sur le même chantier. Sur des chantiers à risques il doit travailler sous la direction d'un chef d'équipe. Il doit faire preuve d'une bonne résistance physique et mentale, être très attentif à son environnement de travail et respecter les règles de sécurité. Suivant les entreprises et les chantiers, il peut conduire une pelle à pneus ou à chenilles.

Evoluant dans un environnement à risques chimique, les activités de l'agent sont encadrées par la réglementation en termes de sécurité, de prévention, d'organisation du travail, de procédures et d'autorisation de déplacement et d'intervention.

Pour les travaux de terrassements, l'autonomie du conducteur de pelle hydraulique est limitée à l'exécution de ses tâches : implantation de la zone de travail ou de l'ouvrage à réaliser, positionnement des véhicules de transport des terres excavées, précision et souplesse des manœuvres, respect des règles de conduite, des consignes de travail et de sécurité.

Dans les travaux d'approche et de recherche d'éléments enterrés, l'agent réalise son travail à l'aide de sa pelle en coordination avec un chef d'équipe qui surveille et guide l'approche de l'élément recherché, à partir de plan de recollement, de mesures sur le terrain ou des résultats de mesures de détection.

Il a la responsabilité de son engin et l'entretient afin d'en assurer le bon fonctionnement. Il doit veiller à la sécurité des personnes travaillant dans la zone d'évolution de sa machine.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre (rubrique RNCP)

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :
les entreprises de dépollution chimique de sols et/ou leurs entreprises de travaux publics sous-traitantes.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :
Agent de dépollution des sols - Ouvriers qualifiés des travaux publics et de l'extraction.

Réglementation d'activités (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Activité réglementée principalement par les décrets 76-225 du 4 mars 1976 et 2005-1325 du 26 Octobre 2005 et les arrêtés du 23 Janvier 2006 et du 12 septembre 2011.

Conformément aux Recommandations R372 de la CNAM, une vérification de l'aptitude de l'agent à conduire des engins en sécurité est nécessaire à la tenue de l'emploi.

Liens avec d'autres certifications (le cas échéant) (rubrique RNCP)

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	7/38

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Exécuter des terrassements de sol à l'aide d'une pelle hydraulique
Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier de Travaux Publics.
Implanter ou contrôler les travaux réalisés avec le matériel de mesure ou de topographie.
Effectuer en sécurité les opérations de prise et de fin de poste sur une pelle hydraulique et assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.
Réaliser en sécurité une fouille en tranchée à la pelle hydraulique.
Creuser en sécurité un fossé à la pelle hydraulique avec un godet trapézoïdal et un godet de curage.
Terrasser en sécurité un ouvrage à la pelle hydraulique et charger les matériaux dans des engins de transport.
Régler en sécurité une surface à la pelle hydraulique avec un godet de curage.
Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique les manipulations d'éléments encombrants.
Charger et décharger en sécurité une pelle hydraulique sur un porte engin.

2. Intervenir sur un chantier de dépollution chimique des sols
Appliquer les consignes associées à une intervention sur un chantier de dépollution chimique des sols.
Exécuter des travaux spécifiques à la pelle hydraulique, lors d'opérations de dépollution chimique de sols, hors site et sur site.
Exécuter une opération d'isolement de terre polluée par recouvrement à l'aide d'une géomembrane.
Sur un chantier de dépollution chimique, poser au sol et raccorder des éléments de canalisation.
Identifier et utiliser les moyens de communication adaptés aux interlocuteurs et aux exigences de l'emploi.

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant)

Travailler en équipe
Mettre en œuvre des modes opératoires
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Niveau et/ou domaine d'activité (rubrique RNCP)

Niveau V (Nomenclature de 1969)
Convention(s) : Les entreprises sont principalement rattachées aux conventions collectives suivantes :
- Conventions Collectives Nationales des Industries Chimiques (CCNIC),
- Conventions Collectives Nationales des Activités des Déchets (CCNAD),
- Conventions Collectives des Travaux Publics (CCTP).
Code(s) NSF :
343 m - Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Fiche(s) Rome de rattachement (rubrique RNCP)

F1302 Conduite d'engins de terrassement et de carrière
F1402 Extraction solide
I1503 Intervention en milieux et produits nocifs

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	8/38

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Exécuter des terrassements de sol à l'aide d'une pelle hydraulique

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'agent de dépollution des sols réalise à l'aide d'une pelle hydraulique divers terrassements, des travaux d'extraction et de chargement de matériaux divers, la mise en place de matériaux, le nivellement de plate-forme, le stockage de matériaux, la pose de canalisations de toutes natures, afin de construire des voies de communication, des réseaux, des bâtiments, de trier des terres polluées ou de créer des ouvrages de confinement ainsi que des aménagements paysagers ou de protection.

Ses tâches principales sont celles rencontrées sur un chantier type de Travaux Publics dans un milieu contraint par diverses pollutions (chimiques et pyrotechnique) :

- terrasser de la terre en talus, en merlon avec réglage et surfaçage des pentes,
- exécuter des fouilles en tranchées, calibrées avec précision,
- manipuler des éléments préfabriqués,
- réaliser des travaux d'approche, de recherche d'éléments enterrés,
- remblayer des fouilles et remettre en forme le terrain.

Il respecte les règles de sécurité préconisées par la recommandation R372 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) concernant la conduite en sécurité des engins de chantier et assure l'entretien courant de son engin.

L'agent de dépollution pyrotechnique ou chimique des sols exerce cette activité de terrassement, principalement à la pelle hydraulique mais également à la mini-pelle ou au chargeur, dans les entreprises de bâtiment et travaux publics, du génie civil, de l'exploitation des carrières et de la démolition, dans les entreprises de dépollution de sols et dans les entreprises de travaux agricoles et forestiers.

Les travaux de terrassements sont généralement réalisés en équipe, sous la conduite du responsable du chantier. Certains travaux peuvent être réalisés par le conducteur seul à partir de directives.

Les travaux d'approche et de recherche se réalisent obligatoirement en équipe.

Le conducteur peut réaliser seul le transfert de la pelle hydraulique sur pneus en empruntant la voirie routière, dans ce cas il doit de se conformer au Code de la Route et emprunter un itinéraire préparé et reconnu.

L'agent se déplace selon la localisation des chantiers, ne rentrant chez lui que chaque semaine, quinzaine ou plus selon l'éloignement. Ses horaires peuvent être variables (y compris samedi et dimanche ou la nuit) en fonction de l'avancement du chantier, des saisons ou des conditions climatiques.

Il conduit seul son engin et son travail s'organise au sein d'une équipe, pouvant être composée d'autres conducteurs engins et d'hommes à pied, travaillant sur le même chantier.

Sur les chantiers à risques il doit travailler sous la direction du chef d'équipe. Selon la nature du chantier, il est soumis au bruit, à la chaleur, aux vibrations, à la poussière; à la boue. Il doit posséder une bonne résistance physique, être très attentif à son environnement de travail et respecter les règles de sécurité.

Sur des chantiers à risques de pollution chimique ou pyrotechnique il porte des EPI obligatoires adaptées.

Suivant les entreprises et les chantiers, il peut conduire une pelle à pneus ou à chenilles.

Il doit être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur pour la conduite des engins qu'il lui confie.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour l'accès à l'emploi, l'employeur doit vérifier les compétences de l'agent dans la conduite d'engins en sécurité (posséder le CACES R372 m catégorie 2 de la CNAM peut répondre à cette exigence).

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	9/38

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier de Travaux Publics.
Implanter ou contrôler les travaux réalisés avec le matériel de mesure ou de topographie.
Effectuer en sécurité les opérations de prise et de fin de poste sur une pelle hydraulique et assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.
Réaliser en sécurité une fouille en tranchée à la pelle hydraulique.
Creuser en sécurité un fossé à la pelle hydraulique avec un godet trapézoïdal et un godet de curage.
Terrasser en sécurité un ouvrage à la pelle hydraulique et charger les matériaux dans des engins de transport.
Régler en sécurité une surface à la pelle hydraulique avec un godet de curage.
Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique les manipulations d'éléments encombrants.
Charger et décharger en sécurité une pelle hydraulique sur un porte engin.

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	10/38

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Intervenir sur un chantier de dépollution chimique des sols

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'agent manipule à la pelle hydraulique des terres chimiquement polluées afin de les faire évacuer ou de les traiter sur place. Il participe, sous l'autorité d'un spécialiste des pollutions d'origine industrielle, à la mise en œuvre d'éléments nécessaires aux procédés de dépollution. Il applique les mesures d'hygiène et de sécurité préconisées en lien avec le risque auquel il est exposé.

En fonction du type de polluant et de la technique de traitement utilisée, l'agent de dépollution réalise les opérations particulières suivantes :

- Lors d'un traitement hors site : repérer l'emplacement à traiter sur un plan, identifier les terres polluées, les extraire et les charger, avec les précautions nécessaires, sur des véhicules de transports qui les exportent hors du site sous forme de déchets.
- Lors d'un traitement sur site : déplacer sur le site les terres contaminées repérées et extraites qui sont traitées sur place par différents procédés. Il peut être amené à charger une ligne industrielle de traitement (désorption thermique, lavage, brûlage,...), à les mettre en forme particulière (merlon, bassin, ...) avec isolation par des géo membranes et pose de canalisations vectrices des flux de traitement etc.
- Lors d'un traitement « in situ » : l'agent assiste le technicien responsable du procédé de traitement dans la mise en place des éléments (essentiellement manutention de pompes, de compresseurs, de caissons techniques, pose et raccordement de canalisations).

NB : Dans ce cas on accède à la pollution par des forages qui permettent suivant les types de polluants, les niveaux de la nappe phréatique et les procédés mis en œuvre, de contrôler, de mesurer, de faire transiter des flux d'air, d'eau, de produits traitants, de gaz pollués, Indépendamment du type de traitement mis en œuvre, l'agent est amené à manipuler sous le contrôle d'un technicien des contenants enterrés (fûts, bidons, ...), renfermant des produits dangereux.

En amont et au cours des tâches qu'il réalise, l'agent de dépollution tient compte des risques, des contraintes et des enjeux associés à une contamination chimique des sols, de son environnement de travail et adopte un comportement adéquat. Il utilise les éléments de protection collectifs et individuels préconisés en fonction des polluants auxquels il est soumis (port de masque ventilé avec cartouche, combinaison, cabine en surpression climatisées,...), évite les risques de propagation de la pollution par mélange ou par lixiviation des terres vers les nappes phréatiques,...).

Il se conforme aux différentes réglementations régissant la sécurité sur le chantier (PGCSPS, PPSPS, R 372 de la CRAM, ...). Il rend compte des travaux effectués au responsable de chantier sur une fiche travaux et renseigne le livret d'entretien de l'engin à chaque prise de poste.

Les chantiers sont principalement situés en extérieur, sur des friches industrielles en zones suburbaines voire urbaines.

L'agent de dépollution se déplace selon la localisation des chantiers. Ses horaires peuvent être variables en fonction de l'avancement du chantier, des saisons ou des conditions climatiques.

Il conduit seul son engin, mais son travail s'organise souvent au sein d'une équipe, pouvant être composée d'autres conducteurs d'engins et d'hommes à pied, travaillant sur le même chantier.

Il travaille sous la direction du chef d'équipe. Il peut exercer son emploi en échelon (associé à un engin de transport) dans le cadre de grands travaux de terrassement.

Selon la nature du chantier et des conditions climatiques, il est soumis au bruit, à la chaleur, aux vibrations, à la poussière, à la boue et aux atmosphères polluées.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Pour l'accès à l'emploi, l'employeur doit vérifier les compétences de l'agent dans la conduite d'engins en sécurité (posséder le CACES R372 m catégorie 2 de la CNAM peut répondre à cette exigence).

En fonction de la nature de certains polluants sur le chantier, l'exposition de l'agent à ces produits pourra faire l'objet d'un suivi médical.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	11/38

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Appliquer les consignes associées à une intervention sur un chantier de dépollution chimique des sols.
Exécuter des travaux spécifiques à la pelle hydraulique, lors d'opérations de dépollution chimique de sols, hors site et sur site.

Exécuter une opération d'isolement de terre polluée par recouvrement à l'aide d'une géomembrane.

Sur un chantier de dépollution chimique, poser au sol et raccorder des éléments de canalisation.

Identifier et utiliser les moyens de communication adaptés aux interlocuteurs et aux exigences de l'emploi.

Compétences transversales de l'activité type (le cas échéant)

Travailler en équipe

Mettre en œuvre des modes opératoires

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	12/38

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 1**

Mettre en place un dispositif de signalisation et de balisage sur un chantier de Travaux Publics.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un plan ou d'un schéma donné, mettre en place la signalisation temporaire permettant d'assurer la protection collective des travailleurs et des usagers du site où se déroule le chantier ainsi que de ses accès.

Cette opération est réalisée par l'équipe du chantier et l'agent de dépollution en tant que conducteur d'engin de chantier, y participe pleinement.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La sécurité est un souci permanent sur les chantiers de TP. La mise en place de la signalisation temporaire se fait suivant un schéma prédéterminé, en respectant l'ordre chronologique des panneaux, la distance entre eux et en tenant compte de l'environnement de travail. La dépose de la signalisation temporaire de chantier se fait dans l'ordre chronologique inverse de la pose.

Cette opération est faite par l'équipe du chantier et l'agent de dépollution en tant que conducteur d'engin de chantier, y participe pleinement.

Critères de performance

Les signalisations adaptées au chantier sont en place.
L'implantation des signalisations respecte le schéma donné.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance générale des documents régissant la sécurité sur les chantiers de travaux publics : plan général de coordination (PGC), plan général et particulier de sécurité et de protection de la santé (PGSPS ou PPSPS), document unique d'évaluation des risques (DUER).

Connaissance des règles de sécurité concernant la circulation des piétons sur chaussée.

Connaissance du matériel de marquage et du balisage.

Connaissance des panneaux de signalisation temporaire et de leur signification.

Lire un plan de masse.

Mesurer une distance à l'aide des outils de base du géomètre.

Utiliser un schéma de signalisation temporaire de chantier.

Positionner les panneaux de signalisation selon le schéma donné.

Mettre en place la signalisation de position.

Renseigner un rapport journalier.

Travailler en équipe.

Rendre compte des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés.

Occuper occasionnellement une fonction de responsable d'équipe, notamment sur des petits chantiers.

Comprendre et appliquer les consignes de travail.

Appliquer la méthode de travail adaptée à chaque situation.

Organiser son intervention avec son hiérarchique et préparer son matériel.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	13/38

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 2**

Planter ou contrôler les travaux réalisés avec le matériel de mesure ou de topographie.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un plan donné, planter ou vérifier l'implantation sur le terrain des points caractéristiques d'un ouvrage à réaliser à l'aide de l'outillage de base de topographie.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sur les chantiers des TP, tous les travaux se font à partir d'une implantation. L'agent de dépollution est souvent appelé à mettre en place ou à participer à la mise en place des repères d'implantation des zones de travail ou des ouvrages à réaliser. Il doit aussi être en mesure d'effectuer un contrôle constant de son travail à partir des indications portées sur les repères (piquets) et des moyens de mesure mis à sa disposition (mètre, chaîne à ruban, niveau de chantier, etc..).

Critères de performance

L'implantation de l'ouvrage est conforme au plan fourni.
Les dimensions de l'ouvrage réalisé sont conformes au plan donné.
Les équerrages et les alignements sont justes.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- des bases de topographie nécessaires et suffisantes pour se repérer sur un plan et planter des repères,
- des techniques de traçage de droites perpendiculaires, de parallèles, d'abaissement de perpendiculaire en un point, ...,
- de l'outillage de base en topographie (niveau optique, équerre optique, laser, ...),
- des règles de sécurité liées à l'utilisation des engins de chantier et à la circulation des piétons sur chantier.

Lire un plan et dessiner un croquis pour exécuter un travail avec un engin de chantier.

Lire et calculer la cotation sur un plan.

Représenter sur un croquis un profil en long et un profil en travers.

Identifier les différents repères mis en place sur le chantier.

Mesurer des distances à l'aide d'un décamètre, une roue mesureuse ou un odomètre.

Tracer des alignements, des courbes et des équerrages à l'aide de cordeaux, de règles, d'une équerre optique.

Calculer un dénivelé.

Protéger et /ou déplacer si nécessaire les repères d'implantations existants

Vérifier les dimensions de l'ouvrage réalisé par rapport au plan.

Travailler en équipe.

Rendre compte des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés.

Occuper occasionnellement une fonction de responsable d'équipe, notamment sur des petits chantiers.

Appliquer des consignes de travail.

Organiser son intervention avec son hiérarchie et préparer son matériel.

Appliquer la méthode de travail adaptée à chaque situation.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	14/38

**FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 3**

Effectuer en sécurité les opérations de prise et de fin de poste sur une pelle hydraulique et assurer les opérations d'entretien et de contrôle quotidien ou périodique de premier niveau.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Conformément aux prescriptions du constructeur et aux procédures imposées, vérifier l'état général de la machine, la préparer au travail prévu, assurer les opérations d'entretien et de contrôles quotidiens et périodiques de premier niveau.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Selon les consignes de travail, chaque conducteur d'engin prépare sa machine avant de commencer son activité de la journée et laisse son engin en état en fin de poste ou prévient le responsable de chantier d'éventuels dysfonctionnements. Chaque matériel possède un livret de prescription du constructeur avec les instructions nécessaires à réaliser les opérations d'entretien quotidien et périodique qui doivent être attentivement pris en compte par le conducteur d'engin. L'entretien et le contrôle de l'état de fonctionnement des engins se font à la prise de poste et durant les différentes phases de travail. Les opérations d'entretien quotidiennes sont le graissage des articulations de godets et de stabilisateurs, le nettoyage de la cabine, des chenilles et des godets. D'autres opérations d'entretien sont périodiques : vidanges, contrôles de niveaux, joints, organes.

Critères de performance

Les opérations de prise et de fin de poste sont exécutées à chaque période d'activité.
La consommation de carburant et d'huiles moteur et hydraulique sont conformes aux données du constructeur.
Le journal de suivi de l'engin est renseigné régulièrement.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance des différents types de pelles hydrauliques, de leurs organes, leurs équipements et des documents du constructeur,
- des 5 circuits du moteur thermique (refroidissement, graissage, carburant, admission d'air et électrique) et de la chaîne cinématique et du principe de fonctionnement et des précautions d'emploi d'un circuit hydraulique,
- de la maintenance et des précautions relatives au train de roulement (chenilles, pneus) et des règles de sécurité et de la réglementation en vigueur, concernant la conduite d'engins de chantier.

Appliquer la réglementation hygiène, sécurité, environnement à l'entretien de la pelle hydraulique.
Réaliser les opérations de contrôle avant et après démarrage de la pelle hydraulique (niveau carburant, huile moteur, huile hydraulique, liquide refroidissement, graissage des articulations de godets et de stabilisateurs ...).
Procéder aux opérations d'entretien périodique de la pelle hydraulique (vidange, contrôles des niveaux, des joints et organes).
Réaliser les opérations de fin de poste (nettoyage cabine, chenilles, godets, ...) et de mise en sécurité.

Rendre compte des opérations effectuées et des éventuels dysfonctionnements.

Organiser son poste de conducteur de pelle hydraulique.
Renseigner un rapport journalier de conducteur de pelle hydraulique.
Respecter les procédures d'entretien et les modes opératoires.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	15/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Réaliser en sécurité une fouille en tranchée à la pelle hydraulique.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des documents graphiques d'exécution fournis et des repères en place, creuser des tranchées en respectant le tracé, l'implantation, les dimensions et les règles de protection des personnes et des biens (heurts, éboulements...).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La pelle hydraulique est l'outil idéal pour la réalisation de fouilles en tranchées.

Pour mener à bien cette tâche, le conducteur d'engins (l'agent de dépollution des sols) doit réaliser une tranchée conforme aux profils demandés (rectitude, aplomb, aspect du fond, respect de l'altitude...). Les terres extraites sont déposées à proximité de la fouille.

Ces opérations sont réalisées dans le respect des règles de sécurité, tant pour protéger les ouvriers travaillant à proximité ou dans la fouille (risque de heurt ou d'éboulement) que le conducteur lui-même (renversement de l'engin).

Critères de performance

Les différents réseaux pouvant se trouver dans l'emprise du terrassement sont identifiés et matérialisés avant l'intervention.

La stabilité de l'engin est assurée tout au long des opérations.

La mise en dépôt des matériaux issus du terrassement permet la poursuite de l'activité en sécurité.

Les parois de la tranchée sont dressées et purgées.

Les caractéristiques de la fouille et les tolérances dimensionnelles sont respectées.

La sécurité du personnel à pied en tranchée est assurée.

Les préconisations de la CNAM sur la conduite d'engins en sécurité sont respectées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- générale des réseaux enterrés et aériens présents sur un chantier de TP et de leur représentation graphique sur un plan,
- des bases de la topographie et de la représentation graphique appliquées aux plans d'exécution en TP,
- des outils de creusement en fonction des dimensions attendues de la tranchée et de la nature du terrain,
- générale de pédologie et de résistance des sols appliquées aux travaux en TP (notions de résistance des terrains en fonction de leur composition géologique et granulométrique, les horizons de sol, les effets du foisonnement, l'eau dans le sol, masse volumique),
- de la réglementation et des moyens de protection du personnel contre les éboulements en tranchée,
- de la recommandation R 372 m de la CNAM sur la conduite des engins en sécurité.

Identifier les réseaux existants avant le travail à la pelle hydraulique.

Monter l'outil adapté au profil de tranchée recherché.

Maîtriser les différents mouvements de la machine.

Terrasser une fouille en tranchée à la pelle hydraulique.

Mettre en œuvre les éléments de protection contre les éboulements, les affaissements.

Mettre en dépôt les matériaux extraits.

Appliquer les mesures d'hygiène à adopter sur le chantier.

Appliquer toutes les mesures de sécurité liées à la conduite de la pelle hydraulique.

Gérer les déchets de chantier.

Contrôler visuellement la qualité et la conformité d'un ouvrage réalisé à la pelle hydraulique.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	16/38

Contrôler à l'aide d'instruments de mesure la qualité d'un ouvrage et sa conformité avec la demande du client.

Travailler en équipe avec une personne guide à pied, d'autres conducteurs d'engins.

Occuper occasionnellement une fonction de responsable d'équipe, notamment sur des petits chantiers.

Rendre compte des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés.

Organiser son poste de travail en fonction des contraintes de terrain (lieu de dépôts, choix du départ de creusement, ...).

Respecter les procédures propres au chantier.

Appliquer une méthode de travail adaptée à chaque situation.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	17/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Creuser en sécurité un fossé à la pelle hydraulique avec un godet trapézoïdal et un godet de curage.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des documents graphiques d'exécution fournis, réaliser un fossé à l'aide de la pelle hydraulique équipée d'un godet de curage ou d'un godet trapézoïdal en respectant les caractéristiques dimensionnelles attendues.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La pelle hydraulique est l'outil idéal pour la réalisation de fossés creusés au godet trapézoïdal ou de curage. Pour mener à bien cette tâche, le conducteur d'engins doit réaliser une tranchée conforme aux profils demandés (rectitude, aspect du fond, respect de l'altitude, du profil du fossé...). Les terres extraites sont déposées à proximité de la fouille. Ces opérations seront réalisées dans le respect des règles de sécurité, tant pour protéger les ouvriers travaillant à proximité ou dans la fouille (risque de heurt) que le conducteur même (renversement de l'engin).

Critères de performance

Les différents réseaux pouvant se trouver dans l'emprise du terrassement sont identifiés et matérialisés sur le terrain avant l'intervention de l'engin.

Les matériaux issus du terrassement sont judicieusement mis en dépôt.

Les parois du fossé sont talutées et régulières.

Les dimensions du fossé sont conformes au plan.

Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- générale des réseaux enterrés et aériens présents sur un chantier de TP et de leur représentation graphique sur un plan,
- des bases de la topographie et de la représentation graphique appliquées aux plans d'exécution en TP,
- des typologies de godets en fonction des caractéristiques dimensionnelles et des profils attendus des fossés et de la nature du terrain (les formes de caniveau, notion de pente, d'écoulement d'eau, de perte de charge et de vitesse),
- générale de pédologie et de résistance des sols appliquées aux travaux en TP (notions de résistance des terrains en fonction de leur composition géologique et granulométrique, les horizons de sol, les effets du foisonnement, l'eau dans le sol, masse volumique),
- de la recommandation R 372 m de la CNAM sur la conduite des engins en sécurité.

Identifier les réseaux existants avant le travail à la pelle hydraulique.

Monter l'outil adapté au profil de fossé recherché.

Creuser un fossé à l'aide d'un godet trapézoïdal et/ou de curage.

Maîtriser les différents mouvements de la machine.

Mettre en dépôt les matériaux extraits.

Appliquer les mesures d'hygiène à adopter sur le chantier.

Appliquer toutes les mesures de sécurité liées à la conduite de la pelle hydraulique.

Gérer les déchets de chantier.

Contrôler visuellement la qualité et la conformité d'un ouvrage réalisé à la pelle hydraulique.

Contrôler à l'aide d'instruments de mesure la qualité d'un ouvrage et sa conformité avec la demande du client.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	18/38

Travailler en équipe avec une personne guide à pied, d'autres conducteurs d'engins.
Rendre compte des travaux effectués et des éventuels problèmes rencontrés.
Occuper occasionnellement une fonction de responsable d'équipe, notamment sur des petits chantiers.

Organiser son poste de travail en fonction des contraintes de terrain (lieu de dépôts, choix du départ de creusement, ...).
Respecter les procédures propres au chantier.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	19/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Terrasser en sécurité un ouvrage à la pelle hydraulique et charger les matériaux dans des engins de transport.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors de travaux de terrassement ou en reprise de stockage, charger en sécurité des matériaux dans les véhicules de transport adaptés.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sur les chantiers, la réalisation d'un terrassement nécessite fréquemment l'évacuation et le transport des matériaux extraits, soit conjointement à l'excavation, soit en reprise de mise en dépôt (butte, talus, ...). Le conducteur de pelle hydraulique choisit ses équipements et le mode d'extraction en fonction de la nature des sols et du travail à réaliser (godets de différentes tailles, benne preneuse, godet de curage). Cette opération se fait à l'aide d'une pelle hydraulique sur pneus ou sur chenilles, associée à un ou plusieurs engins de transport dans le respect des règles de sécurité et du Code de la Route lorsque le matériel roulant est appelé à circuler sur les voies publiques.

Pour cela, l'agent positionne son engin et l'engin de transport de façon à assurer la production maximale en limitant l'amplitude de ses mouvements. Il veille aussi à la répartition de la charge dans la benne des engins de transport de façon à limiter tout risque d'accident du à un déséquilibre ou une surcharge. Toutes ces opérations sont effectuées dans le respect des règles de sécurité et de la réglementation en vigueur concernant la conduite d'engins de chantier.

Critères de performance

Les équipements sont adaptés aux travaux exécutés.

La précision du terrassement respecte les tolérances en vigueur dans la profession.

La vitesse de chargement des véhicules de transport est adaptée à l'environnement.

La charge est équilibrée dans les bennes.

Les consignes de sécurité sont respectées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- générale de pédologie et de résistance des sols appliquées aux travaux en TP (notions de résistance des terrains en fonction de leur composition géologique et granulométrique, les horizons de sol, les effets du foisonnement, l'eau dans le sol, masse volumique, ...),
- des outils de creusement et de déchargement des pelles hydrauliques (godets, benne preneuse, ...) en fonction des caractéristiques dimensionnelles et des profils attendus des ouvrages et de la nature du terrain,
- des procédures de reprises de matériaux stockés en butte (position de l'engin, stabilité, ...)
- générale des équilibres physique, notion de centre de gravité,
- de la recommandation R 372 m de la CNAM sur la conduite des engins en sécurité,
- générale des principaux engins et véhicules de transport de matériaux sur un chantier de TP (mobilité, chargement, circulation),
- des règles de circulation des engins de chantiers sur le domaine publique.

Distinguer les différentes natures de sols.

Spécifier les différentes formes réalisées en terrassement à la pelle hydraulique.

Choisir et installer l'équipement de la pelle hydraulique selon la nature de sols et des formes du terrassement.

Maîtriser les différents mouvements de la machine.

Appliquer les mesures d'hygiène à adopter sur le chantier.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	20/38

Appliquer toutes les mesures de sécurité liées à la conduite de la pelle hydraulique.
Gérer les déchets de chantier.
Mettre en dépôt les matériaux extraits.
Positionner les véhicules de transport.
Réaliser les opérations de prélèvement et de dépôt des matériaux à évacuer.
Répartir la charge dans les véhicules de transport.
Appliquer les règles de sécurité concernant le chargement des véhicules de transport.

Travailler en équipe avec une personne guide à pied, d'autres conducteurs d'engins, les chauffeurs des véhicules ou engins de transport.
Occuper occasionnellement une fonction de responsable d'équipe, notamment sur des petits chantiers.

Organiser son poste de travail en fonction des contraintes de terrain (lieu de dépôts, choix du départ de creusement, positionnement de l'engin et des véhicules de transport ...).
Respecter les procédures propres au chantier.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	21/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Régler en sécurité une surface à la pelle hydraulique avec un godet de curage.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un plan coté réaliser la mise en forme de matériaux meubles suivant de nombreux profils plans et gauches à l'aide d'une pelle hydraulique équipée d'un godet de curage.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Lors de la réalisation de chantiers de terrassement, de stockage de terres, le conducteur de pelle hydraulique exécute des travaux de finitions tels que le réglage de plate-forme, le dressement de talus, merlons, etc. Ces travaux sont généralement entrepris à l'aide d'un godet de curage et nécessitent de la part du conducteur de l'engin beaucoup de précision. Toutes ces opérations doivent être réalisées dans le respect des règles de sécurité.

Critères de performance

Les mises en forme exécutées respectent les dimensions des profils demandés.
Le degré de finition du surfaçage respecte le cahier des charges.
Les consignes de sécurité sont respectées .

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- générale des réseaux enterrés et aériens présents sur un chantier de TP et de leur représentation graphique sur un plan,
- des bases de la topographie et de la représentation graphique appliquées aux plans d'exécution en TP, notamment les profils en long et en travers mettant en évidence les angles de talutage,
- des outils de creusement en fonction des caractéristiques dimensionnelles et des profils attendus des ouvrages à mettre en forme et de la nature du terrain,
- générale de pédologie et de résistance des sols appliquées aux travaux en TP notamment les notions de stabilité des talus, angle naturel, foisonnement, tassement, influence de l'eau, la granulométrie, les horizons de sol, les masses volumiques, ...,
- de la recommandation R 372 m de la CNAM sur la conduite des engins en sécurité,
- de l'utilisation des instruments de mesures topographiques.

Identifier les réseaux existants avant le travail à la pelle hydraulique.

Maîtriser les différents mouvements de la machine.

Monter un godet de curage sur une pelle hydraulique.

Régler une plate-forme avec un godet de curage.

Niveler une plate-forme avec la lame de remblayage.

Réaliser un talus au godet de curage et utiliser les instruments de contrôle.

Contrôler visuellement la qualité et la conformité d'un ouvrage réalisé à la pelle hydraulique.

Contrôler à l'aide d'instruments de mesure la qualité d'un ouvrage et sa conformité avec la demande du client.

Appliquer les mesures d'hygiène à adopter sur le chantier.

Appliquer toutes les mesures de sécurité liées à la conduite de la pelle hydraulique.

Gérer les déchets de chantier.

Travailler en équipe avec une personne guide à pied, d'autres conducteurs d'engins et chauffeurs des engins de transport.

Occuper occasionnellement une fonction de responsable d'équipe, notamment sur des petits chantiers.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	22/38

Organiser son poste de travail en fonction des contraintes de terrain (lieu de dépôts, choix du départ de creusement, angles de talutage, ...).

Respecter les procédures relatives au changement d'outils sur la pelle.

Respecter les procédures propres au chantier.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	23/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 8

Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique les manipulations d'éléments encombrants.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A l'aide d'une pelle hydraulique équipée d'un godet et d'élingues, exécuter des manutentions d'éléments encombrants avec souplesse et précision de façon à assurer la sécurité des ouvriers à pied qui l'accompagnent dans cette tâche et l'intégrité des éléments manipulés.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sur les chantiers de dépollution, la pelle hydraulique est utilisée comme engin de manutention pour la manipulation et la pose d'éléments préfabriqués, de caissons, de fûts métalliques, de canalisations, cette opération se réalise avec l'assistance de personnels qualifiés et doit être effectuée dans le respect des règles de sécurité.

Critères de performance

Le choix des appareils de levage est adapté à l'élément concerné et à ses conditions de manipulation. La mise en œuvre du matériel de levage est conforme aux normes de charge et de sécurité . Les manœuvres sont exécutées avec précision. Les consignes de sécurité du personnel à pied sont respectées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- des appareils de levage adaptables aux pelles hydrauliques : godet, crochets, élingues (caractéristiques dimensionnelles, capacité, montage, utilisation,...),
- des règles de manutention avec une pelle hydraulique (charge en bout de flèche, encombrement maximum, notion d'équilibre, de centre de gravité,...),
- des règles de sécurité appliquées aux personnes à pied,
- des principes d'arrimage des charges selon leurs caractéristiques (forme, poids, point de fixations, surface lisse et glissante).

Equiper la pelle des appareils de levage courants utilisés sur un chantier de TP (godet à anneau, attache rapide hydraulique, élingues,...).

Maîtriser les différents mouvements de la machine chargée, encombrements, basculement.

Préparer l'emplacement de pose des éléments déplacés (planéité, résistance, encombrement).

Arrimer des charges en sécurité.

Manipuler les éléments en respectant les règles de sécurité relatives à la manutention et l'élingage.

Appliquer toutes les mesures de sécurité liées à la conduite de la pelle hydraulique.

Appliquer les mesures d'hygiène à adopter sur le chantier.

Travailler en équipe avec une personne guide à pied, d'autres conducteurs d'engins et chauffeurs des engins de transport.

Renseigner un rapport journalier d'activité.

Occuper occasionnellement une fonction de responsable d'équipe, notamment sur des petits chantiers.

Organiser son poste de travail en fonction des contraintes de terrain (lieu de prélèvement, de dépôts, encombrement de l'élément à déplacer, ...).

Respecter les procédures relatives au changement d'outils sur la pelle.

Respecter les procédures propres au chantier.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	24/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 9

Charger et décharger en sécurité une pelle hydraulique sur un porte engin.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lorsque la pelle hydraulique doit être déplacée sur une longue distance, réaliser, en sécurité, les opérations de chargement et de déchargement de l'engin sur un porte char compris son arrimage et son accompagnement lors du transfert par route.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Pour réaliser les nombreux chantiers de TP et de dépollution, l'agent est appelé à déplacer son engin. Ce déplacement peut se faire sur de courtes distances par la route, mais dans la plupart des cas il s'effectue sur un porte engin. Le conducteur de l'engin réalise le chargement, le déchargement de la machine et participe à son arrimage sous la responsabilité du chauffeur du porte char. Ces opérations sont réalisées dans le respect des règles de sécurité et du Code de la Route.

Critères de performance

Les mouvements de l'engin sur la rampe d'accès et sur la plateforme sont fluides et dans l'axe.
La position de transport respecte l'équilibre de l'ensemble.
L'arrimage est réalisé en conformité avec la réglementation.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance:

- générale de la réglementation et des procédures de transport par route d'engins sur des véhicules de transport adaptés (porte char, remorque, camion, ...),
- générale sur les systèmes en équilibre, notion de centre de gravité, de pente et d'adhérence,
- de la réglementation concernant les déplacements et convois exceptionnels,
- du matériel d'arrimage et de signalisation nécessaire au transport des engins,
- de la recommandation R 372 m de la CNAM sur la conduite des engins en sécurité.

Maîtriser les différents mouvements de la machine.

Charger la machine sur un porte-engin en appliquant les consignes de sécurité.

Arrimer la machine sur le porte engin en respectant les consignes de sécurité.

Appliquer la réglementation concernant les déplacements et convois exceptionnels.

Décharger la machine du porte engin en respectant les règles de sécurité.

Travailler en équipe avec une personne guide à pied, le chauffeur du véhicule de transport .Respecter le principe d'obéissance aux gestes de commandement conventionnel sans réserve.

Organiser les opérations avec le responsable hiérarchique.

Renseigner un rapport de transfert de l'engin, si nécessaire, ou rendre compte du travail effectué et d'un éventuel dysfonctionnement.

Occuper occasionnellement une fonction de responsable d'équipe, notamment sur des petits chantiers.

Respecter les procédures relatives au chargement de la pelle sur le porte engin (transfert de l'engin, modalités d'arrimage, points d'ancrage de la remorque, itinéraire prévu pour le déplacement de l'engin,...).

Respecter le code de la route.

Définir les étapes de réalisation des opérations de chargement, arrimage, transfert et déchargement de l'engin.

Réagir rapidement en cas de dysfonctionnement ou d'imprévus dans le déroulement des opérations.

Se représenter mentalement sans erreur les gestes de commandement conventionnels.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	25/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 10

**Appliquer les consignes associées à une intervention sur un chantier de
dépollution chimique des sols.**

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sur un chantier de dépollution chimique de sols, lors des travaux de terrassement, tenir compte de l'ensemble des contraintes liées à l'exposition aux familles de polluants les plus courants et aux techniques de traitement mises en œuvre.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sur un chantier de dépollution chimique de sols et sous la direction du chef de chantier, l'agent de dépollution agit en se référant en permanence aux contraintes suivantes :

- respecter les réglementations qui encadrent cette activité à risque (chimique, explosion, incendie, atmosphère confinée, chute et éboulement, bruits, conduite et présence d'engins de chantiers, ...) en se conformant strictement et en permanence aux règles d'hygiène et de sécurité, de protection des personnes et des biens.
- identifier et prendre en compte, à son niveau, la nature des sols, la dynamique des eaux sous terraines, les grandes familles de polluants, leurs conséquences sur l'homme et l'environnement et les principes et les technologies de dépollution courante.
- respecter les exigences de protection de l'environnement et du développement durable (il adopte un comportement citoyen et responsable au sein de l'entreprise).

La compétence est mise en œuvre au sein d'entreprises dont l'activité est la dépollution chimique de friches industrielles, de terrains pollués de façons accidentelle ou chronique sur un site en activité ou non. Elle cadre l'agent dans toutes ses tâches qui se déroulent pratiquement toujours en extérieur, soumis aux intempéries, dans un environnement souvent hostile.

Critères de performance

Les différentes interventions sont identifiées dans le document de suivi des travaux.

Les équipements individuels et collectifs sont identifiés et portés en fonction du risque encouru.

Les préconisations de la Prévention des Risques liés aux Activités Physiques sont mises en œuvre (PRAP).

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- générale de pédologie, d'hydrogéologie (nappe phréatique, perméabilité et mouvement),
- des principales familles de polluants, des risques associés pour l'homme et l'environnement, migration dans les sols et l'eau,
- des principes de dépollution associés à ces polluants et les technologies mises en œuvre,
- des éléments de réglementation présents dans les documents PGCSPPS, PPSPS,
- de l'organisation du travail dans les entreprises de dépollution chimique (les intervenants, les responsabilités...),
- du risque électrique pour les non électriciens (habilitable Bo),
- des enjeux du développement durable sur un chantier de dépollution,
- des prérogatives du premier niveau de Sauveteur Secouriste du Travail,
- des recommandations de la Prévention des risques liés à l'Activité physique (PRAP,)
- des éléments de sécurité spécifiques au risque chimique, masques ventilés avec cartouche, savoir lire les inscriptions sur les cartouches filtres, explosimètre et des badges de contrôles d'exposition aux polluants dangereux.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	26/38

Se situer dans le cadre d'un chantier de dépollution de sols (intervenants, coordination, organisation, ...).
Repérer visuellement les différentes typologies de sols sains et pollués.
Repérer et identifier les process de dépollution mis en œuvre et se situer dans cet environnement.
Respecter son corps au travail : Gestes et postures, agir en appliquant les recommandations de la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique " PRAP ".
Savoir pratiquer les gestes de premier secours .

Travail en équipe souvent dans une entreprise de TP spécialisée, sous traitante d'une entreprise de dépollution de sol. Pour les tâches spécialisées, l'agent sera en appui du technicien maîtrisant la complexité technique et scientifique des interventions.

Se situer dans un ensemble, suivre des procédures, visualiser, imaginer des processus sous terrain invisibles.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	27/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 11

Exécuter des travaux spécifiques à la pelle hydraulique, lors d'opérations de dépollution chimique de sols, hors site et sur site.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En fonction des règles de sécurité, de procédures strictes et sous l'autorité du responsable technique de la dépollution, procéder à la pelle hydraulique, à des travaux de terrassements, de tri, d'excavation, de stockage, d'évacuation de terres polluées et de manipulation de fûts de produits toxiques ou non identifiés.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

L'agent de dépollution des sols exerce cette compétence dans le cadre décrit dans le document de suivi de travaux que le chef de chantier lui commente et qui doit mentionner les paramètres suivants :

- un plan de terrassement indiquant maille par maille la profondeur d'excavation, les caractéristiques chimiques des matériaux à excaver et la destination prévue,
- le plan de caractérisation des bords et fonds de fouilles indiquant la position des prélèvements de contrôle et les résultats d'analyse,
- pour les terres évacuées hors site devant être gérées comme des déchets, le respect des dispositions de la législation « Déchets » et notamment pour celles qui vont dans des centres de traitement, le certificat d'acceptation provisoire (CAP) du/des centre(s) de traitement et les bordereaux de suivi de déchets,
- le plan de localisation des terres polluées réutilisées sur site, ainsi que leurs caractéristiques chimiques et géotechniques.

En fonction des produits contaminants présents sur le site, leur concentration et leur mode de dissémination, le port des protections obligatoires est assorti d'une surveillance médicale d'exposition à ces polluants pouvant donner lieu à des changements d'activités en cas de dépassement de la dose admissible.

La mise en œuvre de cette compétence est étroitement liée à la mise en œuvre de l'ensemble des compétences de l'activité " Exécuter des terrassements à la pelle hydraulique" et des compétences " Appliquer les consignes associées à une intervention sur un chantier de dépollution chimique des sols" et " Identifier et utiliser les moyens de communication adaptés aux interlocuteurs et aux exigences de l'emploi".

Critères de performance

Les terres polluées courantes sont reconnues (couleurs, odeurs, consistance, ...).

Le stockage des terres est effectué proprement en limitant la propagation des contaminations.

Le port des EPI est effectif et adapté aux contaminations en présence.

Les procédures de sécurité concernant la manutention de fûts métalliques au contenu non identifié ou dangereux sont respectées.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance:

- des principales caractéristiques des horizons du sol courants ; (humus, eau, granulats, ...),
- des familles de polluants courants et de leurs influences sur l'aspect des terrains,
- des techniques de manipulations de fûts plus ou moins en état, risques et prévention,
- générale de norme NF X 31-620-4 qui encadre les travaux de dépollution chimique des sols,
- de la recommandation R 372 de la CNAM sur la conduite des engins de chantier,
- des risques de propagation de la pollution par lixiviation, les risques de mélange donc nécessité d'une parfaite traçabilité, rappels sur la notion de déchet et réglementation associée (interdiction de mélange, toute terre polluée qui quitte un site prend le statut de déchet, le BSD, le transport de terres, ...).

Reconnaître certaines terres polluées courantes en fonction de leur aspect (couleurs, consistance) de leurs odeurs.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	28/38

Manipuler des terres polluées au godet en limitant les possibilités d'extension de la pollution et en suivant le plan de terrassement fourni.

Exécuter les manutentions (déplacement, reconditionnement en l'état, vidange) de fûts à l'aide du godet de la pelle, d'élingues et de tout autre outillage mis à disposition sous l'autorité d'un responsable technique.

Appliquer toutes les mesures de sécurité mises à disposition par le responsable de chantier concernant la manutention des fûts et en lien avec la nature des produits contenus.

Appliquer toutes les mesures de sécurité liées à la conduite de la pelle hydraulique.

Maîtriser les différents mouvements de la machine.

Exécuter des fouilles avec précision en respectant les protections suivant les profondeurs.

Travailler en équipe.

Respecter le principe d'obéissance aux gestes conventionnels de commandement sans réserve.

Rendre compte des travaux effectués et des éventuels incidents.

Comprendre les enjeux et appliquer rigoureusement les consignes de travail.

Etre vigilant en permanence.

Renseigner un rapport journalier.

Appliquer strictement les procédures.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	29/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 12

Exécuter une opération d'isolement de terre polluée par recouvrement à l'aide d'une géomembrane.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin d'isoler des matériaux contaminés de l'environnement, réaliser les opérations de couverture d'ouvrages de stockage de faibles dimensions, à l'aide de géomembranes adaptées (coupe, déroulage, pose, ancrage, lestage).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

En fonction du plan de dépollution, certains dépôts de matériaux contaminés doivent être isolés de leur environnement soit de manière définitive, soit dans l'attente d'un traitement ultérieur, soit encore pendant la réalisation de ce traitement. La pose de géo membrane adaptées en est une solution courante. L'agent de dépollution est capable de réaliser les opérations de couverture d'ouvrages de faibles dimensions à l'aide d'une géo membrane (bassin de stockage, merlon) y compris toutes sujétions de pose et de stabilisation.

L'agent de dépollution exécute ces tâches sous la responsabilité d'un spécialiste de la pose de ces géo textiles. La préparation, le profilage, le compactage des talus sont réalisés au préalable par l'agent lui-même.

La mise en œuvre de cette compétence est étroitement liée à la mise en œuvre des compétences de l'activité "Exécuter des terrassements à la pelle hydraulique" et des compétences " Appliquer les consignes associées à une intervention sur un chantier de dépollution chimique des sols" et "Identifier et utiliser les moyens de communication adaptés aux interlocuteurs et aux exigences de l'emploi".

Critères de performance

Le terrassement préalable est vérifié et validé.

Le film souple est posé sans faux plis, et déroulé suivant les axes prévus.

Les recouvrements sont suffisants et dans le bon sens prêts à recevoir une éventuelle soudure.

Le film ne bouge pas, il est maintenu correctement (vent, poids, ...).

Le film n'a subi aucune détérioration à la pose et à la manutention.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- générale sur les géo textiles (nature, utilité et modalité de pose) utilisés sur les chantiers de dépollution chimique,
- des situations de nécessité d'isolement, de confinement des pollutions chimiques et des risques et préventions associés,
- générale sur le phénomène de lixiviation des contaminants et du niveau d'étanchéité des protections nécessaires,
- des pentes de talus en fonction des matériaux (stabilité, dimensionnement optimal),
- des éléments de réglementation cadrant l'activité sur un chantier de TP et dans un environnement à risques chimiques ou explosif (accumulation de vapeurs d'hydrocarbures, de poussières).

Vérifier et corriger la surface de l'ouvrage (cuvette, merlon) devant recevoir une couverture synthétique.

Dérouler, couper et mettre en place une géo membrane en respectant les règles de l'art.

Réaliser les travaux d'ancrage périphérique en tranchée, de lestage, de calage et de recouvrement.

Travailler en équipe parfois sous la responsabilité d'une entreprise donneuse d'ordre.

Organiser les opérations avec le responsable technique ou hiérarchique.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	30/38

Comprendre les enjeux et appliquer rigoureusement les consignes de travail.
Analyser les prescriptions du fabricant et les transposer dans la pratique.
Visualiser les formes, les volumes par anticipation.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	31/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 13

Sur un chantier de dépollution chimique, poser au sol et raccorder des éléments de canalisation.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous l'autorité du responsable technique du chantier de dépollution, mettre en place des réseaux de canalisations de surface comprenant les raccordements aux équipements constituant le procédé industriel en place (forage, piézomètre, pompe à eaux, à vides, compresseurs d'air, filtres, ...).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Ici, l'agent de dépollution est en appui aux techniciens responsables de la mise en place, du matériel de traitement. Sous leur autorité, il pose des canalisations le plus souvent, semi rigide en PVC ou polyéthylène comprenant le collage et les raccordements mécaniques courants (joints de vis, joints à compression, brides, ...). Il pose le même type de réseau pour le drainage et le traitement sur site des terres excavées et isolées sous des géomembranes.

La mise en œuvre de cette compétence est étroitement liée à la mise en œuvre des compétences " Appliquer les consignes associées à une intervention sur un chantier de dépollution chimique des sols" et "Identifier et utiliser les moyens de communication adaptés aux interlocuteurs et aux exigences de l'emploi".

Critères de performance

Les canalisations sont posées au sol suivant le plan de pose fourni.
Les raccordements sont étanches.
Les fluides transportés sont repérés (eau, air propres, contaminés, polluants).

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- générale de pédologie, d'hydrogéologie (nappe phréatique, perméabilité et mouvement),
- des principales familles de polluants, les risques associés pour l'homme et l'environnement, migration dans les sols et l'eau,
- des principes de dépollution associés à ces polluants et les technologies mises en œuvre,
- générale sur les process industriels mis en place avec la nature, le sens, les dangers des fluides transportés, les types de raccords en attente,
- générale sur les risques explosifs, électriques (habilitation B0),
- de base sur les techniques simples de raccordement de conduite en PVC et PE.

Tracer au cordeau et plâtre en poudre, le passage au sol de canalisation.
Poser au sol, suivant le tracé, des éléments droits en PVC ou en Polyéthylène (PE) ou autres.
Dérouler du PE en rouleau.
Exécuter des coupes et des chanfreins sur ces canalisations.
Façonner des joints de vis avec des produits d'étanchéité sur raccords PVC, PE, métalliques.
Réaliser un collage étanche sur un raccord en PVC.
Mettre en œuvre des raccords à joints comprimés, des brides.
Respecter la prévention des Risques liés aux activités physiques (PRAP).

Travailler en équipe, souvent sous la responsabilité d'une entreprise donneuse d'ordre.

Appliquer une méthode de travail adaptée à chaque situation.
Organiser son intervention avec son hiérarchie et préparer son matériel.
Suivre un plan de pose.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	32/38

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE
N° 14

Identifier et utiliser les moyens de communication adaptés aux interlocuteurs et aux exigences de l'emploi.

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans l'environnement à risques des chantiers de dépollution, communiquer clairement avec autrui (dialoguer, échanger, parler...), informer en cas de dangers, de soucis ou d'aléas (alerter, prévenir, ...) et rendre compte de ses activités à chaque changement de poste.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

L'agent de dépollution des sols est en permanence en relation avec :

- son responsable hiérarchique (chef d'équipe, opérateur en dépollution pyrotechnique, responsable technique ...) qui lui indique oralement ou par écrit, voire par radio, les consignes, les ordres...
- le chef d'équipe des entreprises sous traitantes ou donneuses d'ordre, par geste ou par radio ou via le hiérarchique,
- les autres conducteurs d'engins de terrassement évoluant sur le site, par signes, radio, klaxon, afin de les alerter d'éventuels risques,
- les chauffeurs des engins ou véhicules de transport qui déchargent ou qu'il doit charger dans une relation d'aide et de surveillance parfois tendue.

La mise en œuvre de cette compétence est en lien constant avec la mise en œuvre des autres compétences techniques de l'emploi.

Critères de performance

Les directives du chef d'équipe sont suivies avec célérité.

Le carnet de suivi des engins ou des équipements est lu et renseigné à chaque changement de poste.

Les échanges avec les collaborateurs sont clairs et précis.

L'agent est attentif aux messages des personnes évoluant dans sa zone de travail.

L'alerte est donnée en cas de besoin et à bon escient.

Savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels, savoir-faire organisationnels

Connaissance :

- de bases de la communication écrite et orale (émetteur, récepteur, message, codes...),
- de l'entreprise: organigramme, tâches et responsabilités de chacun,
- générale de la notion de contrat et de responsabilité sociale et professionnelle,
- des principaux outils de la communication en entreprise (feuille de journée, livret de suivi des engins, la radio (talkie walkie), la messagerie électronique...).

S'exprimer par oral et par écrit en français.

S'exprimer en s'assurant d'être compris par son interlocuteur.

Comprendre les relations de travail au sein d'une entreprise, la notion de contrat et de responsabilité sociale et professionnelle.

Repérer et expérimenter les situations nécessitant d'échanger.

Alerter en cas de nécessité (urgence liée à la production, danger ...) et vérifier que le message a été compris.

Etre capable d'adopter une posture adaptée à la relation (d'égalité, soumission, directive).

Etre capable d'établir des relations professionnelles au sein de l'entreprise.

Comprendre et accepter les ordres dans un souci de prévention et de sécurité.

Respecter les procédures et les règles hiérarchiques de communication dans l'entreprise.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	33/38

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Travailler en équipe

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En raison du nombre d'intervenants sur un chantier de travaux public de dépollution chimique de sols (personnels à pied, conducteurs d'engins, chauffeurs de véhicule de transport, technicien, ...) ,agir, collaborer et coopérer avec eux dans le but d'atteindre des objectifs communs sous la responsabilité et l'encadrement d'un hiérarchique.

Critères de performance

La coordination de l'activité avec les autres intervenants est effective avec une répartition des tâches.
La collaboration avec les intervenants est effective.

Mettre en œuvre des modes opératoires

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

En fonction des risques et des contraintes réglementaires liés à l'activité de dépollution chimique des sols, respecter les procédures et les modes opératoires prévus dans les documents de référence du chantier.

Critères de performance

Les tâches exécutées respectent les modes opératoires prévus.
Les conséquences du non respect des procédures sont connues.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de l'ensemble des documents décrivant les prescriptions d'hygiène, de sécurité et de santé au travail, s'imposant à un chantier de dépollution chimique des sols, mettre en œuvre l'ensemble des mesures individuelles (EPI) et collectives de protection.

Critères de performance

Les équipements de protection individuels et collectifs sont opérationnels, disponibles et mis en œuvre.
Les situations à risque sont évitées ou maîtrisées.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	34/38

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Activité type d'extension

Une activité type d'extension résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au Certificat Complémentaire de Spécialité (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	35/38

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

Libellé réduit	Code titre	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ADS-RC	TP-01304	REAC	01	07/03/2013	11/03/2013	36/38

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un artifice ou un procédé quelconques."

